AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-3-73 485793

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 30 F.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n° 1 au Bulletin 149 - Février 1973 — 23 FEVRIER 1973

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

LUTTE CONTRE LE POU DE SAN JOSE : A la lecture de notre dernier bulletin, certains de nos abonnés ont pu comprendre que les huiles d'anthracène étaient recommandées contre le Pou de San José. En fait, dans la rubrique "dose d'utilisation des produits", nous avons omis de préciser : huile jaune d'anthracène comme cela était mentionné dans le paragraphe 4 du bulletin. Cette formule était indiquée pour le traitement des arbres négligés en vue de décaper les vieilles écorces et de détruire les mousses et les lichens.

Pour la lutte proprement dite contre le Pou de San José il est conseillé d'avoir recours aux huiles de pétrole (huiles blanches), additionnées d'un colorant nitré (huiles jaunes) ou de parathion (oléoparathions) ces derniers étant utilisés en traitement de prédébourrement.

CLOQUE DU PECHER : Les contaminations étant possibles dès le réveil de la végétation, au tout début de l'écartement des écailles des jeunes bourgeons, le premier traitement doit être très précoce. Il sera fait dès le réchauffement de la température avec l'un des produits suivants :

- bouillie cuprique : 500 g. de cuivre métal/hectolitre de bouillie,
- zirame, ferbame ou thirame : 175 g. de matière active/hectolitre de bouillie,
- captane : 250 g. " " " " " "
- captafol : 120 g. " " " " " "

ou avec une association de zirame et de cuivre à la dose homologuée pour chaque spécialité.

LE DESHERBAGE DES CEREALES AU PRINTEMPS

Il existe actuellement une gamme très étendue d'herbicides utilisables en fin d'hiver, début de printemps sur céréales.

Rappelons que l'on a toujours intérêt à traiter le plus tôt possible avant que la concurrence des mauvaises herbes se fasse sentir au détriment de la céréale. Ce sont surtout les graminées adventices : vulpin, agrostide jouet du vent, ray grass, paturins, folle avoine et certaines dicotylédones : gaillet gratteron, matricaire, renouées, véroniques, coquelicot, bleuet, chardon, pour ne citer que les plus importantes pour notre région, qui sont préjudiciables aux rendements.

Néanmoins il est indispensable de ne traiter que des cultures saines et suffisamment développées, de s'en tenir strictement aux indications de stades végétatifs et de températures données par les fabricants pour leurs diverses spécialités, ainsi qu'aux doses conseillées en fonction des adventices à détruire et de la nature du sol.

Cette année en particulier, par suite de la levée tardive des céréales d'hiver et de leur végétation souvent faible, il conviendra d'être prudent lors de l'application des desherbants pour éviter une éventuelle phytotoxicité.

I - CEREALES D'HIVER

a) - Herbicides exclusivement antigraminées :

- benzoylpropéthyl : Suffix 20 sur blé. Spécifique de la folle avoine ; 1.000 g. de matière active/hectare.
- triallate granulé : Avadex B W granulés sur blé. Contre folle avoine, vulpin, ray grass, agrostide ; 1.500 g. de matière active/hectare.

P. / 400

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

b) - Herbicides surtout antigraminées mais à action sur certaines dicotylédones :

- brompyrazone + isonoruron : Basanor sur blé, escourgeon et orge d'hiver. Contre agrostide jouet du vent, paturin, ray grass, vulpin et certaines dicotylédones ; 500 g./hectare de brompyrazone + 500 g./hectare d'isonoruron.

- chlortoluron (x) : Chlortocide, Dicuran, Norlan, Printan A sur blé d'hiver, orge et escourgeon d'hiver. Contre agrostide jouet du vent, ray grass, vulpin, folle avoine, paturin, matricaire ; 2.400 g. de matière active/hectare.

- dichlobénil + monolinuron : Cyclanit - Carésine sur blé. Contre vulpin jeune. Contrôle matricaire, coquelicot, stellaire. Période d'application courte sur blé tendre au stade 2 - 3 talles, les herbes ne devant pas être trop développées ; 1.260 g./hectare de dichlobénil + 450 g./hectare de monolinuron.

- lénacile : Venzar sur blé d'hiver et orge d'hiver. Période d'application très courte sur vulpin jeune. Bon sur agrostide et paturin, freine matricaire et ravenelle ; 800 g. de matière active/hectare.

- méthabenzthiazuron : Tribunil sur blé. Moins efficace sur graminées qu'en traitement de prélevée, il est néanmoins actif sur vulpin et agrostide très jeunes et sur de nombreuses dicotylédones ; 2.100 g. de matière active/hectare.

- métoprotryne : Gésaran 25 sur blé tendre d'hiver au stade une talle à montaison. Efficace sur vulpin, agrostide déjà développés mais il est toujours préférable de traiter tôt sur plantules et plantes jeunes, ainsi que pour ray grass, matricaire, mouron, chénopode ; 1.500 g. de matière active/hectare.

- métoprotryne + simazine : Gésaran 2079 sur blé tendre d'hiver et avoine d'hiver pendant tallage. Efficacité identique à celle de Gésaran 25 mais renforcée par la simazine ; 800 g./hectare métoprotryne + 175 g./hectare de simazine.

- métoxuron (x) : Dosanex sur blé d'hiver, escourgeon et orge d'hiver durant le tallage contre vulpin même développé, mais préférable sur herbes jeunes. Vulpin, ray grass, folle avoine, paturin, agrostide sont sensibles ainsi que diverses dicotylédones dont le gaillet gratteron, les matricaire, ravenelle, mouron des oiseaux... ; 4.000 g. de matière active/hectare.

c) - Mélanges et associations d'herbicides à action mixte antigraminées et antidicotylédones :

1/ - Associations de produits prêtes à l'emploi :

- chlortoluron (x) + mécoprop : Dicuran double, Dicuran P.M., Printan 22 et 22 L ; 2.000 g./hectare de chlortoluron + 2.000 g./hectare de mécoprop.

2/ - Mélanges de produits au moment de l'emploi :

- brompyrazone + isonoruron + mécoprop : Basanor Pac.
- ioxynil + mécoprop + chlortoluron (x) Certrol H + Dicuran (doses d'emploi : notices des fabricants).

NOTE IMPORTANTE : (x) : Attention aux variétés de blé et d'orge sensibles au chlortoluron et au métoxuron. Consultez les notices des fabricants.

d) - Herbicides exclusivement antidicotylédones : Ces herbicides sont déjà utilisés depuis longtemps pour la plupart et bien connus :

- les colorants nitrés : dinosèbe - D.N.O.C. - dinoterbe à doses variables selon les herbes à détruire peuvent être pulvérisés non loin de cultures sensibles aux hormones (en l'absence de vent). Les adventices doivent être au stade plantules. Pas de pluie. Tableau C : port de gants et de vêtements spéciaux. Consulter les notices pour les températures convenables à chaque produit.

- les phytohormones : 2,4-D, 2,4-M.C.P.A., mécoprop (M.C.P.P.), dichlorprop (2,4-D.B.) de diverses formulations sont efficaces contre de nombreuses dicotylédones annuelles et vivaces. On y ajoute parfois du 2,4,5-T ou des colorants nitrés en petite quantité pour renforcer leur pouvoir herbicide.

Rappelons que certaines variétés de céréales sont sensibles au 2,4-D et même au 2,4-M.C.P.A. et que dans tous les cas les spécialités contenant ces deux matières actives peuvent provoquer des déformations d'épi si elles sont appliquées durant le tallage.

.../...

D'autres spécialités sont composées d'une ou plusieurs hormones associées à certains herbicides : bentazone, bromoxynil, dicamba, flurénol, ioxynil, piclorame, T.B.A., de façon à obtenir la destruction d'herbes difficiles à éliminer (armoise, bifora, géranium, gesse sans feuille, grémil des champs, ortie royale, gaillet, matricaire, etc...). Il n'est pas possible de donner les noms de toutes ces spécialités dans le cadre de ce bulletin. Ces indications se trouvent d'ailleurs dans la liste des spécialités commerciales pour le traitement des cultures en date du 1er mars 1972, qui a été adressée à chaque abonné aux avertissements agricoles.

II - CEREALES DE PRINTEMPS

Les herbicides suivants peuvent être utilisés :

a/ - Antigraminées exclusivement, dont action sur folle avoine :

Sur blé :
- en post-levée de la céréale : benzoylpropéthyl : Suffix 20 ; 1.000 g. de matière active/hectare. Spécifique de la folle avoine.
- en post-semis : triallate granulés pars enfouissement : Avadex B W granulés ; 1.500 g. matière active/hectare, qui agit aussi sur les vulpin, ray grass, agrostide, paturins.

Sur orge :
- en post-levée : barbane : Caryne à 500 g. de matière active/hectare pour folle avoine et agrostide (folle avoine au stade une à deux feuilles).
- en pré-semis de l'orge : triallate liquide : Avadex B W liquide sur sol bien préparé avec incorporation immédiate du produit, très volatil.

b/ - Antigraminées (vulpin, agrostide, paturins, ray grass) et nombreuses dicotylédones sauf gaillet gratteron (consulter les notices des firmes) :

Sur blé :
- en post-levée :-dichlobénil + monolinuron : Cyclanit ; 1.260 g. + 450 g. matière active/hectare sur culture en bon état.
-méthabenzthiazuron : Tribunil ; 2.100 g. matière active/hectare ; plus actif en post-semis et prélevée du blé qu'en post-levée.
-nitrofène : Tok E 25 dès le semis de la céréale ; 2.000 g. de matière active/hectare.
-nitrofène + linuron : Tolion ; 1.440 g. + 500 g. de matière active/hectare dès le semis de la céréale.

c/ - Contre dicotylédones seulement, sur blé, orge, avoine :

Tous les produits déjà cités pour les céréales d'hiver : colorants nitrés, hormones et associations ou mélanges de divers herbicides sont utilisables mais à des doses généralement plus faibles que celles préconisées sur céréales d'hiver.

Pour le 2,4-D et le 2,4-M.C.P.A., attention aux sensibilités variétales. Consulter les notices des firmes.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ; On ne doit pas traiter par temps de gel, de vent ou de neige. Il est conseillé d'adopter un volume de bouillie/hectare d'au moins 5 à 600 litres avec une pulvérisation en gouttelettes relativement grosses (donc faible pression). Un agitateur est indispensable.

L'application des herbicides antigraminées exige une grande précision de manière à respecter scrupuleusement les doses indiquées (risques de phytotoxicité avec certains produits si la dose indiquée est dépassée). On devra donc bien connaître le volume de bouillie épandu à l'hectare et éviter ensuite toute variation (surveillance de la pression, de la vitesse d'avancement, vérification du débit des buses, réglage des rampes en hauteur, éviter les chevauchements apportant des doses doubles). Les mélanges éventuels avec des engrais liquides ne seront effectués que si les notices des firmes les donnent comme possibles et selon les modalités qu'elles indiquent.

MISE EN GARDE IMPORTANTE AU SUJET DE L'EMPLOI DES PHYTOHORMONES

Nous soulignons qu'il est absolument contre-indiqué d'effectuer des traitements avec des phytohormones à proximité des cultures sensibles à ces produits telles que vignes, arbres fruitiers, colzas, betteraves, tournesol, cultures légumières, fourragères, florales ou ornementales.

Les accidents végétatifs survenant du fait de tels traitements engagent toujours la responsabilité de leurs auteurs qui doivent se montrer d'une extrême prudence à proximité des vignobles de crus.

P. RIBOTEAU et G. LACOMBE,

Ingénieur des Travaux Agricoles et Technicien Supérieur d'Agriculture.

<u>Dernière note</u> : Bulletin n° 149 - Février 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire de "Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET.